

**Budget Annexe du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées -
Résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2006 : modification et
affectation - Budget 2007 : modification en fonction de la dotation de l'Etat et
complément de crédits**

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :

I - Résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2006 - Modification et affectation

Il est rappelé que la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Doubs avait affecté en réserve de compensation une enveloppe de 136 727,90 € par prélèvement sur l'excédent d'exploitation 2003. Cette dotation avait été inscrite par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2005 sur la ligne budgétaire d'investissement au chapitre 10/10686/50000.

Par délibération du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal avait décidé de prendre sur le compte de réserve de compensation les crédits nécessaires au bon fonctionnement du service jusqu'à la fin de l'exercice 2006. Cette opération s'est traduite par les écritures suivantes :

- affectation partielle de l'excédent d'investissement disponible par reprise sur le compte de réserve de compensation (débit du compte 10686) : 47 436 €

- affectation sur le compte d'excédent de la section d'exploitation reporté (crédit du compte 002) : 47 436 €.

En conséquence le résultat de clôture inscrit au Compte Administratif pour 2006 était de (exploitation) :

- dépenses réelles de l'exercice 2006	- 460 884,34 €
- recettes réelles de l'exercice 2006	<u>+ 409 428,63 €</u>
- résultat de l'exercice 2006	- 51 455,71 €
- reprise de résultat 2005	+ 13 744,76 €
- reprise sur réserve de compensation (10686)	+ 47 436 €
- résultat cumulé 2006	+ 9 725,05 €

Il convient de tenir compte des observations de la Trésorerie Générale via la Trésorerie du Grand Besançon qui précise que le compte 10686 «réserve de compensation» est dédié exclusivement à la section d'exploitation pour être débité en priorité dès lors qu'un résultat déficitaire est constaté.

En conséquence l'opération de reprise sur réserve de compensation ne peut être effectuée qu'après la clôture de l'exercice (le déficit ayant été constaté) dans la délibération d'affectation des résultats.

Il est donc nécessaire de procéder à la modification des dispositions de la délibération susvisée du 18 décembre 2006, d'annuler l'opération de reprise sur réserve de compensation de 47 436 € par crédit du compte 10686 (002/002/7034/50000) et d'ajuster les comptes R 001/001.50000 : + 47 436 € et R 002/002.50000 : - 47 436 €.

Par ailleurs, la réserve de compensation doit être affectée à la section d'exploitation : c'est l'objet de la délibération du 13 septembre 2007. Le compte 10686 (002/002/7034/50000) «excédent de la section d'exploitation reporté réserve de compensation» a été crédité d'une somme de 89 291,90 € par prélèvement sur le compte 001/001/50000 «excédent d'investissement». De plus, suite à l'annulation de

la délibération du 18 décembre 2006, il convient également de créditer le compte 10686 (002/002/7034/50000) de 47 436 € par le débit du compte 001/001/50000.

Compte tenu de ces ajustements, le montant de la réserve de compensation compte 10686 (002/002/7034/50000) s'établit à 136 727,90 € et le résultat de clôture (2006) évolue de la manière suivante :

- dépenses réelles de l'exercice 2006	- 460 884,34 €
- recettes réelles de l'exercice 2006	<u>+ 409 428,63 €</u>
- résultat de l'exercice 2006	- 51 455,71 €
- reprise de résultat 2005	+ 13 744,76 €
- résultat cumulé 2006	- 37 710,95 €

Ce résultat d'exploitation négatif est donc exactement couvert par une reprise sur le compte de réserve de compensation 10686 (002/002/7034/50000). Il s'agit d'une écriture d'ordre non budgétaire. Après cette opération, les crédits disponibles sur ce compte se chiffrent à 99 016,95 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2006 étant égal à zéro ne fera pas l'objet d'une reprise au budget primitif 2007.

II - Budget Annexe du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Année 2007 - Modification

Par arrêté n° 2007-2310-06001, M. le Préfet du Doubs a fixé le montant du budget de fonctionnement pour 2007 du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées à 480 799 € alors que le montant du budget de fonctionnement adopté par le Conseil Municipal du 22 février 2007 s'élevait à 474 471 €.

Il en résulte une augmentation des crédits inscrits à ce jour de 6 328 €, qui tient compte du financement de 9 places supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2007, faisant ainsi passer la capacité d'accueil de 42 à 51 places.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à approuver les propositions de modifications budgétaires qui suivent et à voter par décision modificative au budget de l'exercice courant, les ajustements de crédits suivants :

- EXPLOITATION Dépenses

Groupe1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Objet	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement (par rapport au BP 2007 modifié)	Crédit définitif
011/60612	Electricité	700	700	0	700
011/60613	Chauffage	600	600	0	600
011/60618	Autres fournitures	100	0	0	0
011/60621	Carburants	4 711	4 641	0	4 641
011/60622	Produits d'entretien	45	0	0	0
011/60624	Fournitures administratives	200	345	0	345
011/606268	Fournitures hôtelières	400	20	0	20
011/60628	Autres fournitures	262	232	0	232
011/6066	Fournitures médicales	150	250	0	250
011/6111	Prestations médicales	75 000	61 600	+ 2 249	63 849
011/6256	Missions	600	0	0	0
011/6262	Frais de télécom.	400	1 072	0	1 072
011/6281	Blanchissage	299	7	0	7
TOTAL GROUPE 1		83 467	69 467	+ 2 249	71 716

Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel

	Objet	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement (par rapport au BP 2007 modifié)	Crédit définitif
012/64111	Personnel titulaire	209 771	189 671	+ 2 000	191 671
012/64151	Personnel non titulaire	53 451	58 666	+ 4 000	62 666
012/64156	Indemnité de préavis	900	900	0	900
012/64511	URSSAF	57 784	57 784	0	57 784
012/64513	Caisse retraite	4 517	4 517	0	4 517
012/64515	CNRACL	25 739	48 824	+ 3 641	52 465
012/6473	Allocations chômage	1 446	1 446	0	1 446
012/6475	Médecine du Travail	894	6 094	0	6 094
012/64788	Autres charges sociales	2 373	2 373	0	2 373
TOTAL GROUPE 2		356 875	370 275	+ 9 641	379 916

Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure

	Objet	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement (par rapport au BP 2007 modifié)	Crédit définitif
016/6132	Location parking	5 376	6 331	- 2 000	4 331
016/6135	Location véhicules	71	71	0	71
016/61558	Réparations	4 103	3 683	- 1 262	2 421
016/61561	Maintenance informatique	750	760	0	760
016/6163	Assurances transport	1 700	1 700	0	1 700
016/6182	Documentation générale et technique	200	350	0	350
016/6184	Cotisation UNASSI	95	105	0	105
016/6185	Frais de colloques	2 200	2 095	- 1 000	1 095
016/623	Publicité	33	33	0	33
016/6718	Charges exceptionnelles	1	1	0	1
016/68112	Dotations aux amortissements	19 600	19 600	- 1 300	18 300
TOTAL GROUPE 3		34 129	34 729	- 5 562	29 167

Tableau récapitulatif

Dépenses d'exploitation	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement (par rapport au BP modifié)	Crédit définitif
Groupe 1	83 467	69 467	+ 2 249	71 716
Groupe 2	356 875	370 275	+ 9 641	379 916
Groupe 3	34 129	34 729	- 5 562	29 167
TOTAL	474 471	474 471	+ 6 328	480 799

Exploitation - Recettes :

Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés :

	Objet	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement sur budget modifié	Crédit définitif
017/73151	Dotation globale personnes âgées	464 091	464 091	+ 6 328	470 419
017/73152	Dotation globale personnes handicapées	10 380	10 080	0	10 080
TOTAL GROUPE 1		474 471	474 171	6 3 28	480 499

Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation .

	Objet	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement sur budget modifié	Crédit définitif
018/6419	Remboursement sur rémunérations personnel non médical	0	299	0	299
018/6459	Remboursements charges SS et prévoyance	0	1	0	1
TOTAL GROUPE 2		0	300	0	300

Groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables : néant.

Tableau récapitulatif

Recettes d'exploitation	BP 2007 voté	BP 2007 modifié au 27/11/2007	Ajustement (par rapport au BP modifié)	Crédit définitif
Groupe 1	474 471	474 171	+ 6 328	480 499
Groupe 2	0	300	0	300
Groupe 3	0	0	0	0
TOTAL	474 471	474 471	+ 6 328	480 799

III - Budget 2007 - Complément de crédits

La Direction Hygiène-Santé, gestionnaire du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées a dû faire face, cette année, à des absences répétées et de longue durée de certains agents qui ont dû être remplacés pour permettre la prise en charge et le suivi des bénéficiaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération du personnel temporaire n'avaient pas été inscrits au budget 2007, en tout état de cause à ce niveau.

Afin d'assurer le versement des rémunérations au mois de décembre 2007, un crédit complémentaire de 35 000 € devrait être inscrit en complément des crédits inscrits aux comptes suivants :

Ligne de crédit	Complément
012/64111 rémunération personnel titulaire	17 000 €
012/64151 rémunération personnel non titulaire	9 000 €
012/64511 URSSAF	2 000 €
012/64513 Caisse Retraite	1 000 €
012/6475 Médecine du Travail	1 738 €
016/6132 Location de parking	2 000 €
016/61558 Réparations	1 262 €
016/6185 Frais de colloques	1 000 €

Compte tenu de ces autorisations de dépenses, le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 s'affichera en négatif pour un montant maximal de 35 000 € qui, conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M22, sera couvert dans la délibération d'affectation des résultats par une reprise sur le compte de «réserve de compensation». Ce dernier dispose d'une dotation disponible de 99 016,95 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à décider :

- l'annulation des dispositions de sa délibération du 18 décembre 2006
- la reprise sur la réserve de compensation (exploitation) effectuée en vue de couvrir le déficit de clôture pour 2006 (37 710,95 €)
- l'absence d'affectation des résultats d'exploitation du compte administratif 2006
- les propositions de modifications budgétaires pour 2007 mentionnées dans la colonne «ajustement»
- l'ouverture de crédits complémentaires au budget 2007

et à voter par décision modificative les ajustements de crédits susvisés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 6 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.